



Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE - SAM



TABLE DES MATIERES

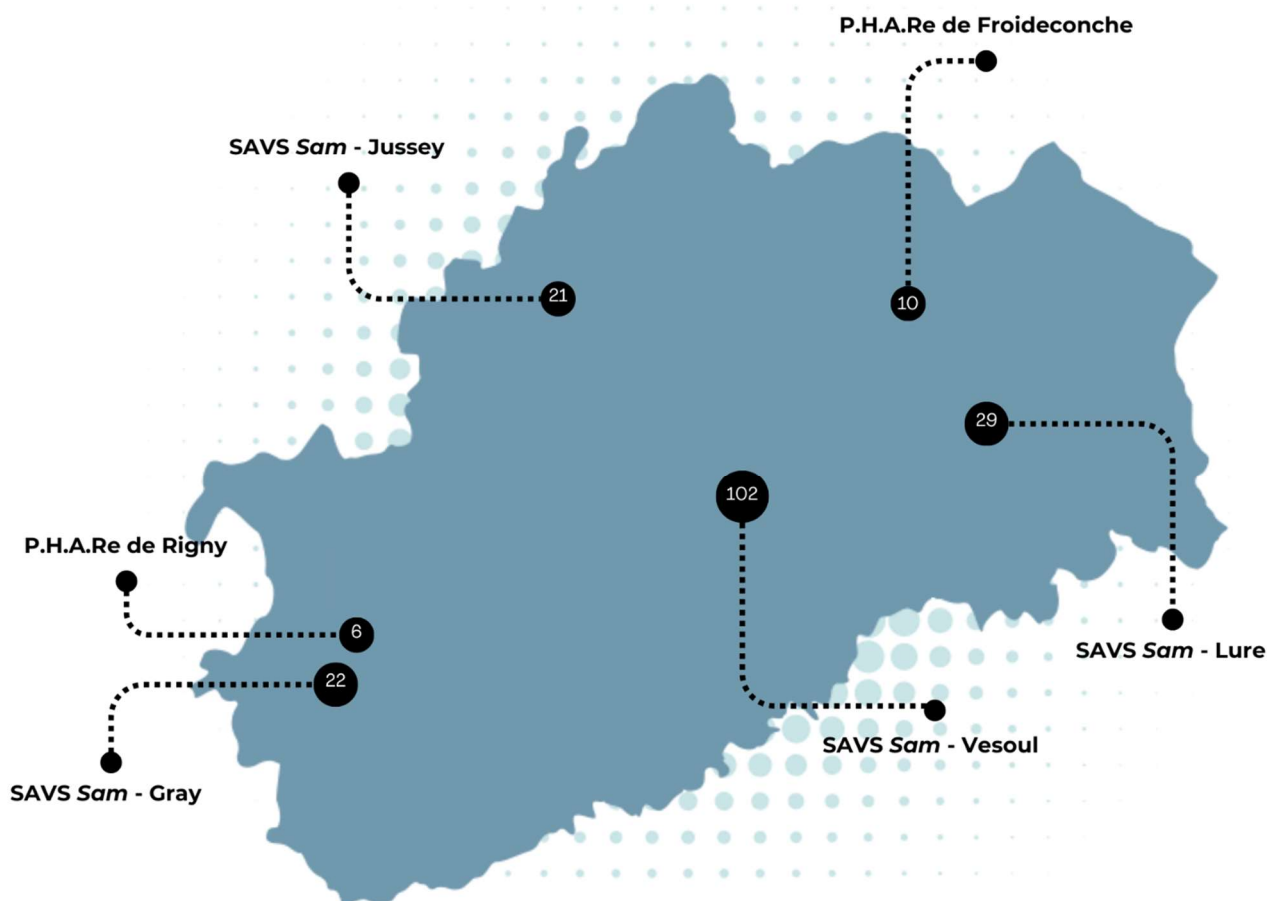
| | | |
|------|---|----|
| 1. | IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF | 2 |
| 1.1. | Textes de référence..... | 2 |
| 1.2. | Objectifs du S.A.M.N. | 3 |
| 1.3. | Population concernée | 3 |
| 1.4. | Critères d'admission..... | 3 |
| 1.5. | Admission à l'Aide Sociale | 3 |
| 2. | ACTIVITE DE L'ANNEE | 3 |
| 2.1. | Activité quantitative..... | 3 |
| 2.2. | Activité et fonctionnement du service..... | 4 |
| 3. | PERSONNES ACCOMPAGNEES : ENTREES, SORTIES, FLUIDITE DES PARCOURS, LISTE D'ATTENTE | 6 |
| 4. | RESSOURCES HUMAINES | 9 |
| 4.1. | Effectif au 31 décembre 2023 | 9 |
| 4.2. | Organigramme au 31 décembre 2023..... | 9 |
| 4.3. | Mouvements du personnel en 2023 | 10 |
| 4.4. | Conditions de travail | 10 |
| 4.5. | Formations professionnelles et perfectionnements | 10 |
| 5. | PERIMETRE D'INTERVENTION ET CHIFFRAGE DU BASSIN DE POPULATION | 11 |
| 6. | ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE : (C.F. RAPPORT ANNEXE A L'ENVOI DES COMPTES ADMINISTRATIFS) | 11 |
| 6.1. | Financement..... | 11 |
| 7. | DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE | 12 |
| 8. | CONCLUSION | 13 |

1. IDENTIFICATION ET DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF

Le Service d'Accompagnement en Milieu Naturel (S.A.M.N.) est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.).

Il est géré par l'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.H.S.S.E.A.) dont le siège se situe à Frotey-lès-Vesoul.

Il a une compétence départementale et, pour apporter une réponse au plus près des besoins des personnes, il est composé de six sites répartis sur le territoire Haut-Saônois dont deux Points Habitats Autonomes Regroupés (P.H.A.Re).



1.1. TEXTES DE REFERENCE

- **Loi 2002-2 du 02 janvier 2002** rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale.
- **Loi 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Décret n°2005-223 du 11 mars 2005** relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés :

- **Article D312-155-5** stipulant que les « Services d'Accompagnement à la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté, favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».
- L'habilitation du S.A.M.N. a été reconduite par l'arrêté DSSP/R/2018 n° 18-025 du 19 janvier 2018 pour une durée de quinze ans.

1.2. OBJECTIFS DU S.A.M.N.

Le S.A.M.N. assure un soutien personnalisé, un accompagnement socio-éducatif et parfois psychologique aux personnes porteuses de handicap afin de favoriser leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle. L'accompagnement permet aux personnes admises de vivre en milieu ordinaire et de sortir de l'isolement. Il offre un soutien éducatif pour les tâches quotidiennes et des activités diverses. Le suivi se compose de rendez-vous au service (avec les éducateurs, les psychologues ou le médecin psychiatre), de visites à domicile, d'accompagnements dans les démarches administratives, dans l'organisation d'activités extérieures, dans l'aide au suivi médical, ...

1.3. POPULATION CONCERNEE

Le S.A.M.N. accompagne des personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle avec troubles associés ou non, âgées de plus de 20 ans (ou d'au moins 16 ans lorsque le droit aux prestations familiales n'est plus ouvert).

1.4. CRITERES D'ADMISSION

L'établissement est tenu, dans la limite de sa spécialité et de sa capacité, d'accueillir toute personne qui s'adresse à lui dès lors que celle-ci est orientée par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).

L'admission est prononcée par le directeur, sur la base de l'adhésion de la personne. L'accompagnement est contractualisé par la signature du Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.).

1.5. ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Une admission à l'Aide Sociale est prononcée par le Président du Conseil Départemental au vu des ressources de la personne.

Une participation financière aux frais de fonctionnement du S.A.M.N. est versée par chaque usager du service dans les conditions fixées au règlement départemental d'Aide Sociale.

2. ACTIVITE DE L'ANNEE

2.1. ACTIVITE QUANTITATIVE

En 2023, bien que le taux d'occupation ait légèrement diminué, il demeure élevé à 98%. Le faible pourcentage manquant est lié à un délai entre la sortie des personnes et une nouvelle admission. Sur certaines antennes (notamment Lure) où nous avons eu un turn-over important, la liste d'attente a diminué et n'a pas favorisé les admissions.

La file active (personnes accompagnées au 31 décembre 2023 + sorties sur l'année) est de 211 personnes pour 182 places.

| | MOYENNE ANNUELLE 2022 | MOYENNE ANNUELLE 2023 | NOMBRE |
|---|-----------------------|-----------------------|--------|
| Nombre de places (164 SAVS + 18 PHARES) | 182,00 | 182,00 | 182 |
| Nombre de places occupées | 179,50 | 178,81 | |
| Nombre de Personnes | 193,33 | 192,37 | |
| File active | | | 211,00 |
| Taux d'occupation | 98,80% | 98% | |
| Entrées | 1,50 | 1,58 | 21 |
| Sorties | 1,33 | 1,73 | 22 |
| Sorties positives | 0,58 | 0,72 | 8,00 |
| Décès | | | 4,00 |

2.2. ACTIVITE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Activité principale :

L'activité principale consiste à proposer des accompagnements éducatifs individualisés sur des sujets aussi variés que l'aide administratif ; le budget ; la famille ; le judiciaire ; le logement (déménagement, bail, lien avec Habitat 70, ...) les loisirs ; les vacances ; la santé ; le travail ; la vie quotidienne (ménage, courses, animaux, véhicules, ...). Nous proposons également des activités éducatives en groupe (médiation animale, repas éducatif, atelier marche, atelier jeux, café philo, ...).

- L'accompagnement allégé :

La fréquence des rencontres est fixée à une fois par mois : il concerne des personnes autonomes dans l'accomplissement des actes du quotidien dont la situation ne nécessite pas d'accompagnement direct mais une veille en appui à certaines démarches et une consolidation des avancées opérées dans le cadre de l'accompagnement classique. Il peut également être sollicité en amont d'une sortie. Une place financée permet à deux personnes d'être en accompagnement allégé.

- L'accompagnement P.H.A.Re(s) :

Il est conditionné à l'attribution d'un logement Habitat 70 sur les sites des P.H.A.Re(s). La configuration du site (habitat regroupé et bureau éducatif sur site) et la présence éducative offrent un accompagnement plus intensif que l'accompagnement classique. Il a pour vocation de permettre à des personnes de préparer une vie en logement autonome ou pour d'autres un étayage éducatif et social les stabilisant dans leurs projets de vie.

- Plan d'Accompagnement Global :

Chaque Plan d'Accompagnement Global (PAG) est spécifique et sera défini entre les différents partenaires. Il engage contractuellement le service et est signé par le directeur. Nous avons deux PAG en 2023. L'un d'eux s'est terminé en cours d'année.

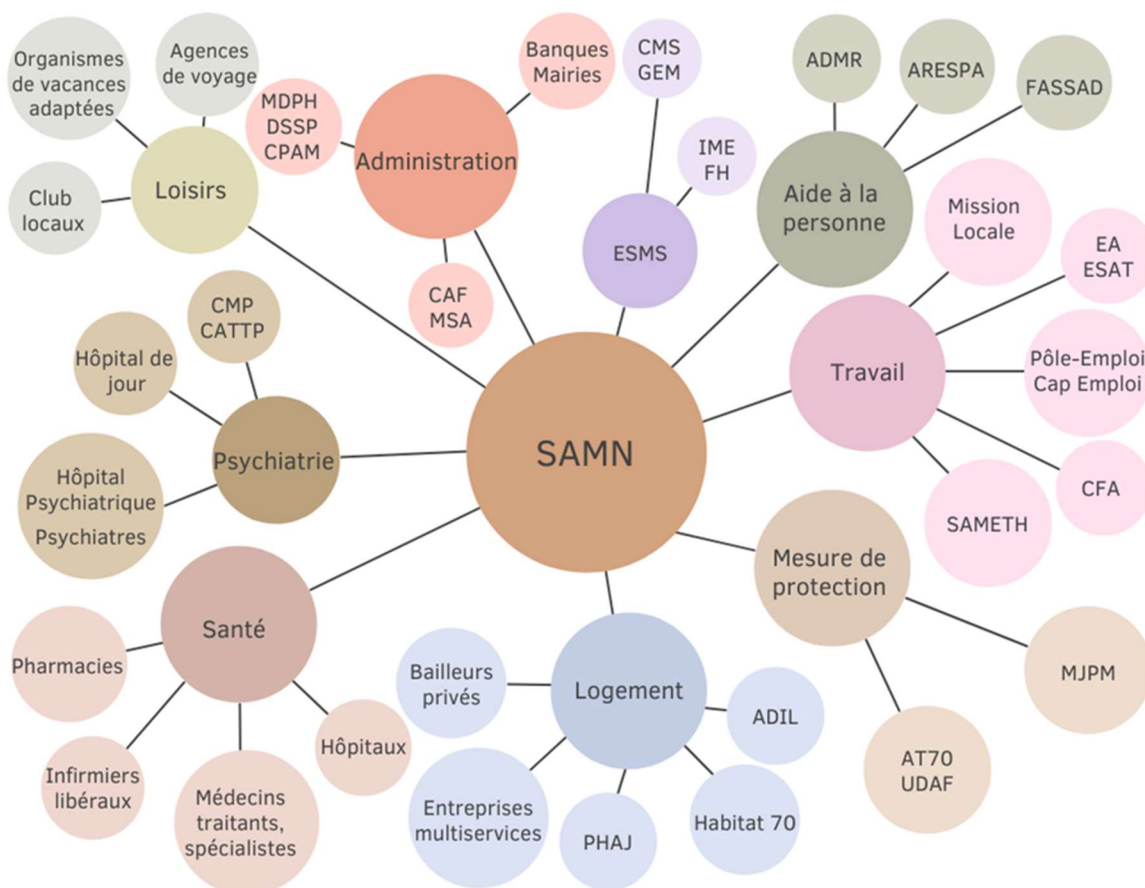
- Accompagnement complexe :

Il est à noter qu'en lien avec le vieillissement de notre population, les accompagnements médicaux se font de plus en plus chronophage. Afin de garantir un parcours de soins pour la personne, nous allons souvent au-delà de notre mission éducative. En novembre 2023, nous avons quantifié ces accompagnements. Seul 11% des personnes ne bénéficient pas d'accompagnement médical, alors que 21% doivent être accompagnés sur des accompagnements lourds.

| Accompagnement lourd / chronophage (Rythme des rendez-vous qui pourraient être hebdomadaire) | Accompagnement moyen (Rythme des rendez-vous qui pourraient être mensuel) | Accompagnement léger (Rythme des rendez-vous qui pourraient être annuel) | Pas d'accompagnement |
|--|---|--|----------------------|
| 21% | 37% | 30% | 11% |

- Partenariat

Pour réaliser notre mission, le travail de partenariat est indispensable. Extrait du projet de service, voici une cartographie non-exhaustive des différents partenaires. Ceux-ci varient d'un secteur à l'autre et en fonction des problématiques des personnes. Un travail de proximité et de lien se réalise sur le terrain par les professionnels. Nous rencontrons également au niveau institutionnel nos partenaires principaux tels que l'Association Tutélaire, l'UDAF et les ESAT.

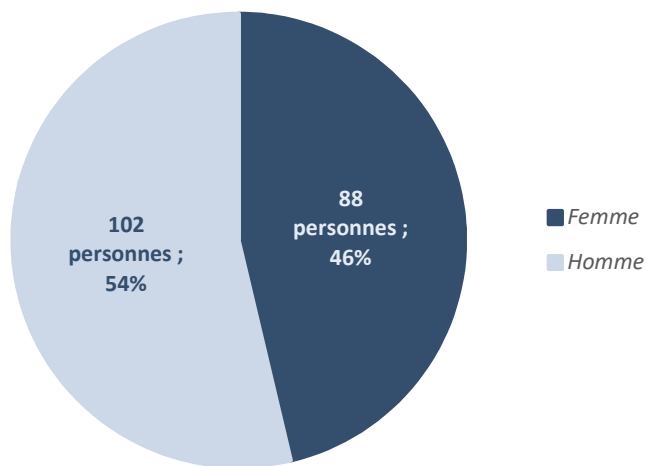


Extrait du projet de service 2022 - 2027

3. PERSONNES ACCOMPAGNEES : ENTREES, SORTIES, FLUIDITE DES PARCOURS, LISTE D'ATTENTE

La répartition Homme / Femme est équilibrée. La proportion d'homme a augmenté de 2% depuis l'année dernière.

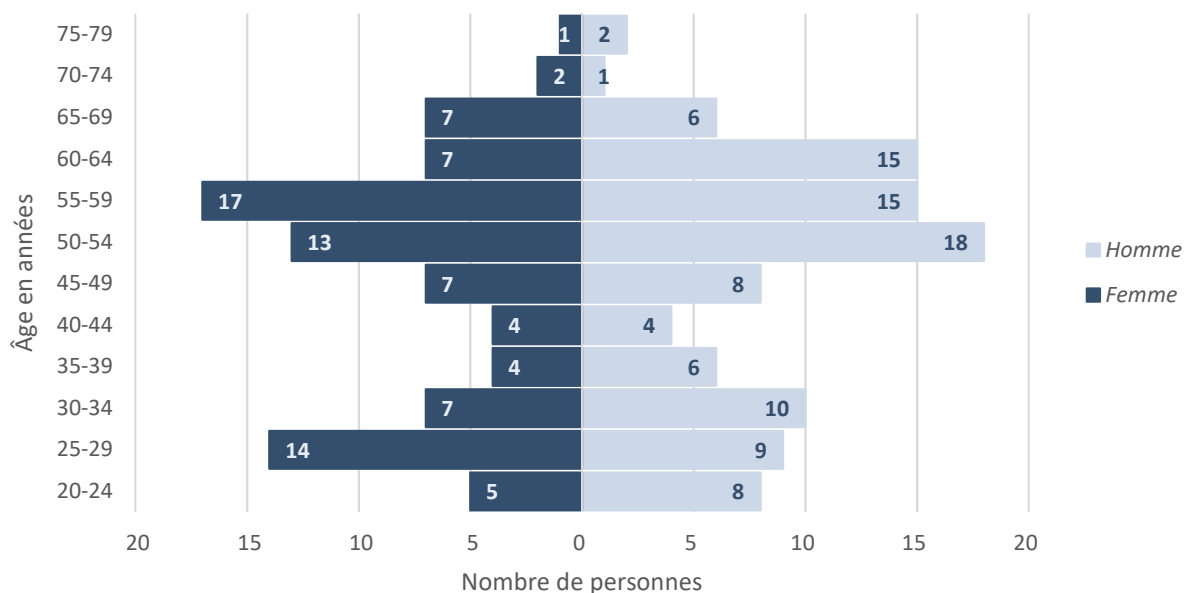
Répartition des genres des usagers du service



La pyramide des âges évolue doucement, mais reste dans les tendances de ces dernières années :

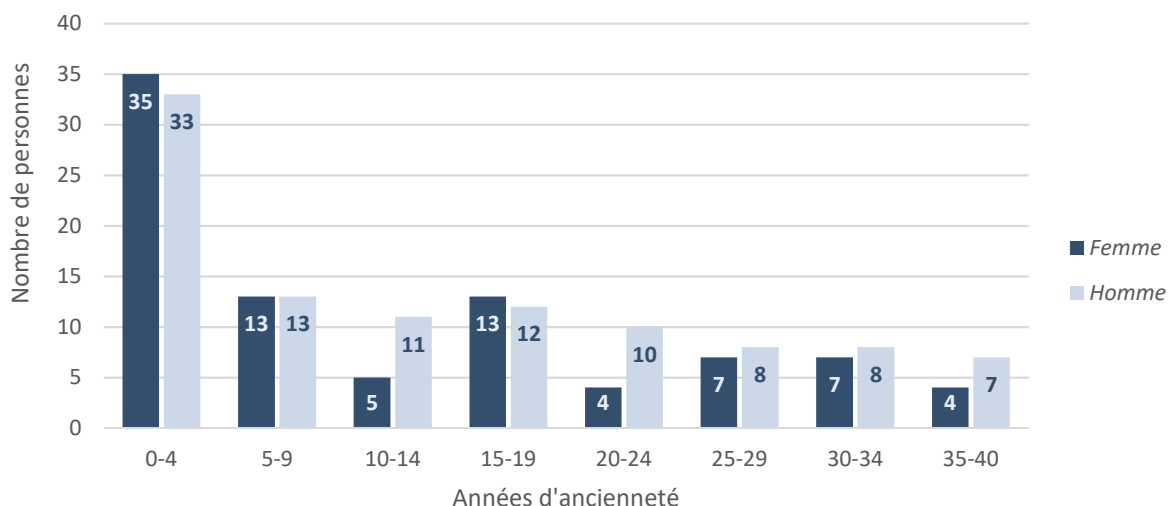
- Une forte proportion de notre population âgée avec plus de la moitié des personnes qui ont plus de 50 ans et 31,5% qui ont entre 50 et 60 ans.
- Les admissions de cette année ont contribué à abaisser l'âge moyen à 46 ans, comparativement à 47 ans l'année précédente et 49 ans en 2019, rajeunissant ainsi la population.

Pyramide représentative de l'âge des usagers (S.A.M.N. + P.H.A.Re)

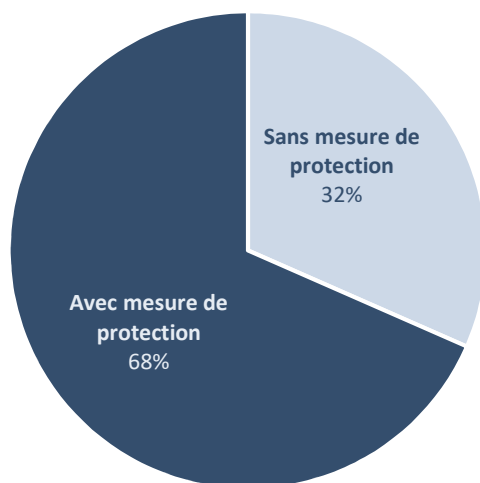


Une grande partie des accompagnements sont de longue durée, ce qui s'explique par la fragilité de la population, nécessitant souvent un soutien à long terme pour se maintenir en logement autonome. Cela va également souvent de pair avec un étayage supplémentaire comprenant une mesure de protection dont 68% de notre population bénéficie.

Répartition de l'ancienneté des usagers (S.A.M.N. + P.H.A.Re)



Répartition des mesures de protection



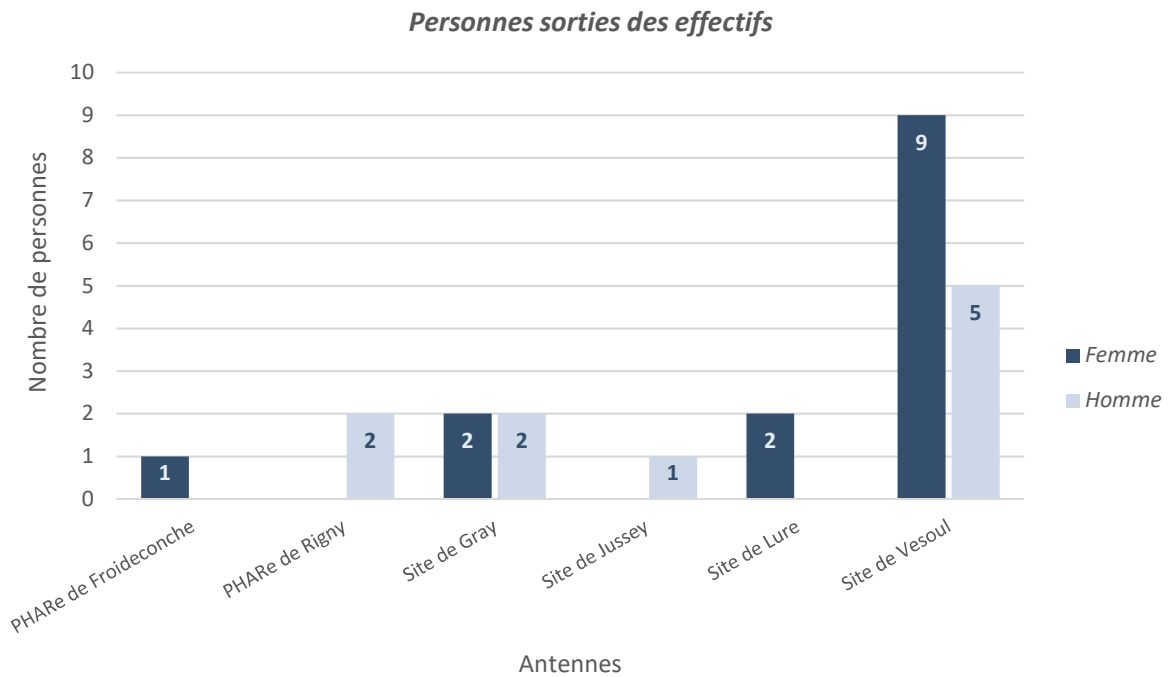
Au cours de l'année 2023, nous avons eu 21 nouvelles admissions et 22 départs, ce qui correspond à un taux de rotation de 12% de notre effectif, et une file active de 211 personnes.

Confronté depuis quelques années aux accompagnements en fin de vie, le service n'a pas été épargné avec un triste bilan de quatre décès, la plus jeune avant 50 ans et notre doyenne avait 79 ans.

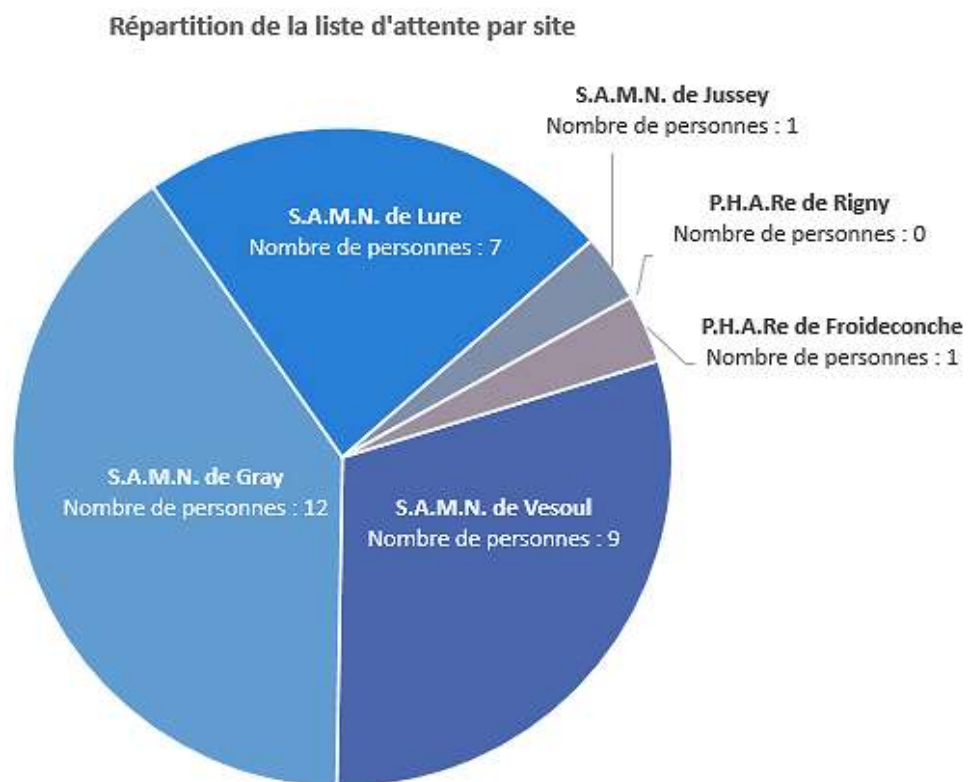
Pour six personnes, les sorties se sont faites en cohérence avec le projet proposé et la capacité à vivre en autonomie. Quatre autres sont sorties à leur demande sans forcément être en accord avec les propositions du service.

Nous avons également accompagné huit personnes vers des changements de projets de vie : deux pour des changements de département, deux en maison de retraite, deux vers d'autres établissements médicaux-sociaux et deux vers un passage au P.H.A.Re.

Au niveau des P.H.A.Re., nous avons eu trois sorties pour trois entrées. Parmi ces nouvelles admissions, nous avons accueilli pour la première fois une personne officiellement diagnostiquée comme étant porteuse de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Cet accueil s'est fait en lien avec l'Équipe Mobile Autisme ainsi que le Centre Ressources Autisme de Franche-Comté.

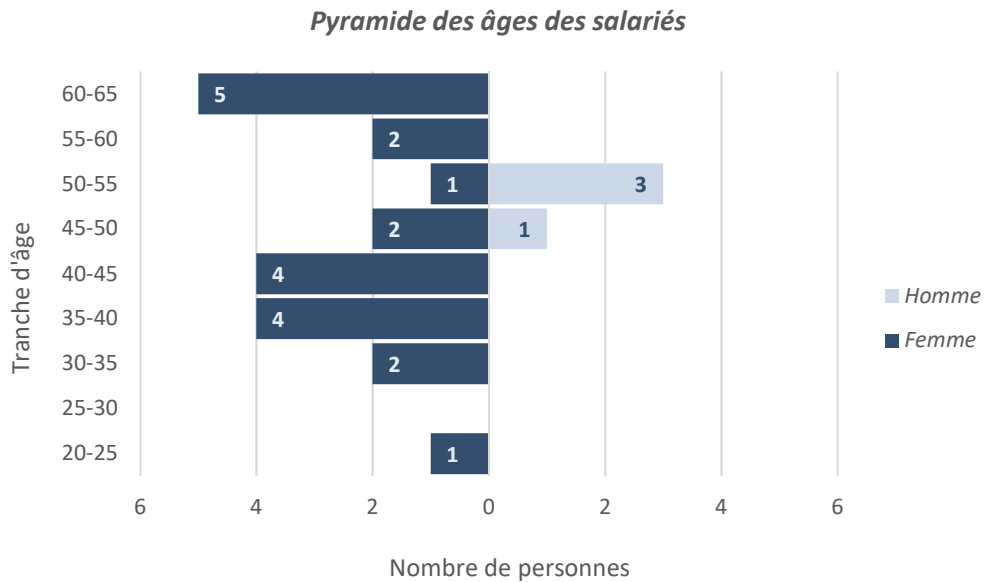


Au 31 décembre 2023, 22 personnes figuraient sur la liste d'attente, en comparaison à 25 l'année précédente. Bien que notre liste d'attente continue de diminuer, des disparités significatives persistent entre les différents sites. Cela se ressent également sur les délais d'admission qui peuvent aller d'un mois à deux ans.



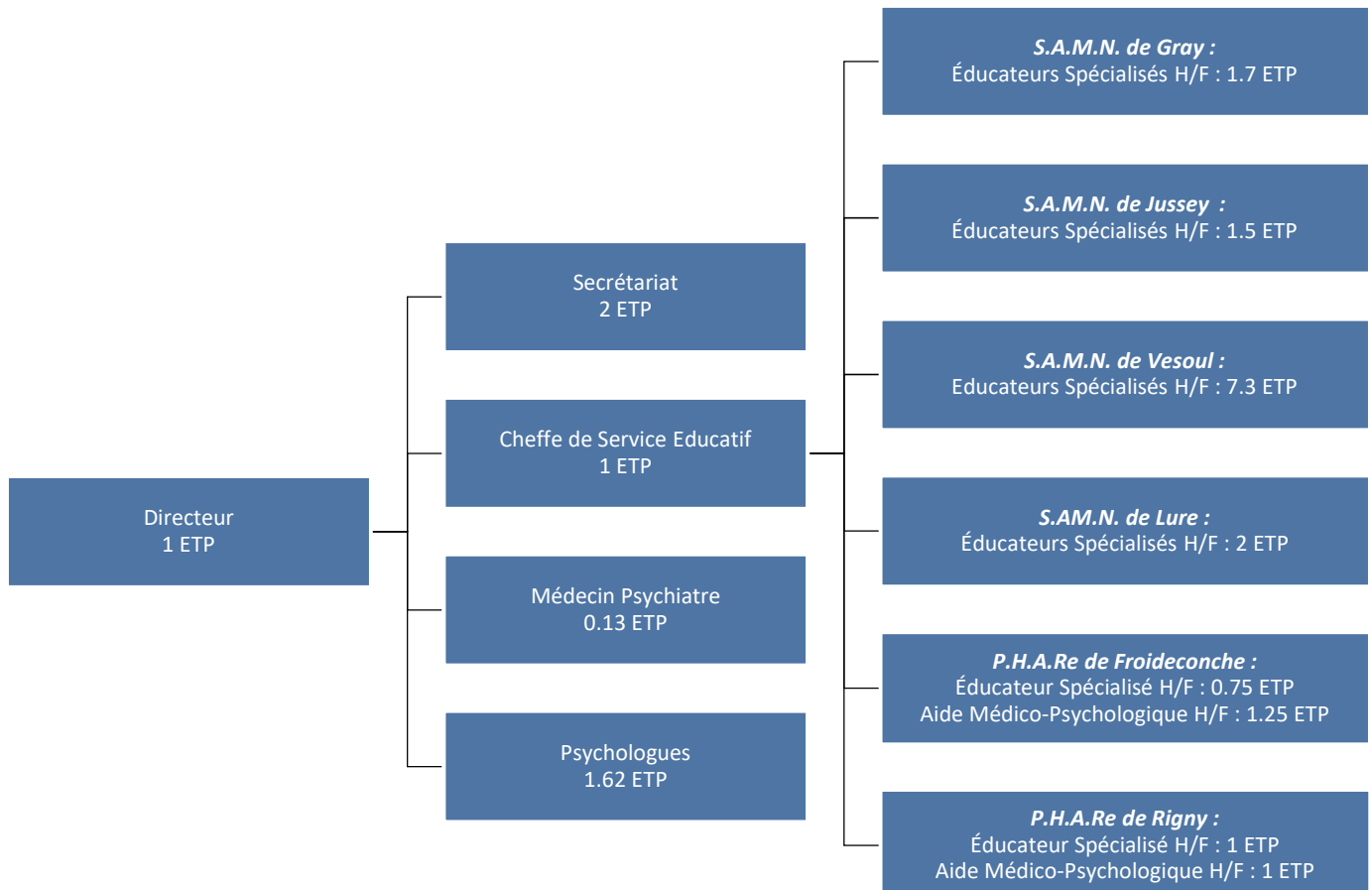
4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2023



Le déséquilibre entre homme et femme est fortement marqué, tout comme la disparité entre les salariés plus jeunes et ceux plus âgés. Cinq salariés ont plus de 60 ans et bénéficieront d'un départ en retraite dans les années à venir.

4.2. ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2023



4.3. MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2023

Au mois de mars, nous avons été confrontés au départ de la cheffe de service. Elle a été remplacée en juin. Nous avons proposé à notre médecin psychiatre de poursuivre son poste en cumul emploi-retraite.

À la demande d'une employée, nous l'avons détachée au SESSAD pour l'année 2023. Son remplacement a été couvert par une professionnelle en CDD.

Nous avons eu un faible turn-over sur 2023 pour les personnes en CDI, et sur quatre salariés en longue maladie, deux professionnels ont réintégré leur poste en cours d'année. Deux autres sont encore en maladie longue durée et ont pu être remplacé par des CDD renouvelés. Cependant cette situation engendre des inconforts pour les salariés en remplacement qui doivent s'adapter aux prolongations des arrêts de travail.

Il est également à noter que les absences de courte durée ne sont pas remplacées et la charge de travail est répartie sur les professionnels restants.

Le poste de psychologue resté vacant pendant plus d'un an (faute de candidats) a pu être pourvu en septembre. Tous les postes été pourvus (en CDD ou CDI) au 31 décembre 2023.

4.4. CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous avons renouvelé l'accueil de stagiaires en formation BUT Hygiène Sécurité Environnement de l'IUT de Vesoul. Ils ont réalisé la bascule de notre ancien DUERP vers le logiciel G2P, apporté des axes d'amélioration comme la mise à jour du livret d'accueil sécurité destiné aux nouveaux salariés, la révision des livrets de sécurité existants, ou encore la diffusion d'un numéro gratuit permettant aux salariés de contacter des psychologues en cas de besoin.

Une étude a été réalisée sur l'ambiance lumineuse et a débouchée sur l'aménagement de pavés LED dans quatre bureaux.

Les étudiants ont également mené un exercice d'évacuation des locaux en cas d'incendie sur le site de Vesoul.

Afin de faciliter le retour d'un salarié en longue maladie, nous avons mis en place un essai encadré qui a débouché sur une reprise de poste à temps partiel avant de se concrétiser un temps plein en 2024.

Trois salariés ont reçu une formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail et un en renouvellement.

Nous avons aussi établi une convention avec l'APAVE pour effectuer annuellement des diagnostics électriques de manière systématique.

4.5. FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET PERFECTIONNEMENTS

Chaque salarié s'est vu proposer des entretiens professionnels au cours du premier semestre, lesquels ont contribué à enrichir le plan de développement des compétences.

Pour l'année 2023, nous avons proposé les formations suivantes :

| Formations réalisées par le personnel | Durée en jours | Nombre de participants |
|---|----------------|------------------------|
| Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social (CREAI) | 2 | 4 |
| Les politiques du handicap démarche inclusive : Pourquoi ? Comment ? Jusqu'où ? (CREAI) | 3 | 2 |
| Sensibilisation aux nouvelles modalités d'évaluation des ESMS (IRTS) | 1 | 1 |
| Approche systémique | 1 | 1 |

| | | |
|--|-----|----|
| Coordinateur de parcours (IRTS) | 1 | 3 |
| Via Trajectoire (MDPH) | 1/2 | 1 |
| Prise de parole en réunion | 5 | 1 |
| Communication non violente (M. DAVOUST) | 3 | 13 |
| Accompagnement des femmes victimes de violence (CIDFF) | 4 | 2 |
| Journée d'étude MAIS | 1 | 2 |
| Formation incendie (1h par salarié) | / | 18 |
| SST- Formation initiale | 2 | 3 |
| SST - Recyclage | 1 | 1 |
| Word - Perfectionnement (Onlineformapro) | 1 | 1 |
| Outlook - Office 365 (Onlineformapro) | 1 | 1 |

82 jours de formation ont été proposés pour les professionnels du SAMN.

5. PERIMETRE D'INTERVENTION ET CHIFFRAGE DU BASSIN DE POPULATION

La population de la Haute-Saône comporte environ 235 000 habitants pour un territoire de 5 360,1 km². Le département a la particularité d'avoir cinq pôles urbains : Vesoul, Gray, Luxeuil-les-Bains, Lure et Héricourt. Le département reste un territoire à dominante rurale.

Le SAMN a une compétence départementale et intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute-Saône. Pour cela il se base sur les six sites différents (Vesoul, Gray, Lure, Jussey et les P.H.A.Re.s de Rigny et Froideconche). La nécessité d'intervenir sur l'ensemble du département et la répartition géographique du service ont des conséquences directes sur l'organisation et la complexité du service. Les déplacements sont nombreux et chronophages.

6. ETAT DES LIEUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE : (C.F. RAPPORT ANNEXE A L'ENVOI DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

6.1. FINANCEMENT

Jusqu'ici financé par un prix de journée, le S.A.M.N. est passé en dotation globale depuis le 1^{er} janvier 2023. Une dotation au 1/12^{ème} est versée chaque mois.

Un prix de journée reste fixé par arrêté de tarification. Il est de 21,38€ (32,06€ pour les P.H.A.Re.).

Le SAMN est intégré dans le CPOM départemental signé entre l'AHSSEA et le département de la Haute-Saône pour une période s'étendant de 2023 à 2027.

7. DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Plusieurs axes de travail ont été mis en place afin de permettre une dynamique d'amélioration de la qualité.

Nous avons des actions reconduites d'année en année :

Le service d'accompagnement propose de l'analyse des pratiques professionnelles ainsi que des formations ciblées dans le cadre du plan de développement des compétences :

- « Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social (CREAI) »
- « Les politiques du handicap démarche inclusive : Pourquoi ? Comment ? Jusqu'où ? (CREAI) »
- « Sensibilisation aux nouvelles modalités d'évaluation des ESMS (IRTS) »
- « Communication non violente (M. DAVOUST) »

Les groupes d'expression sont également proposés biannuellement sur chaque site. Des participants réguliers viennent à ces groupes mais ils restent encore trop peu nombreux.

Les actions réalisées spécifiquement en 2023 :

- Un travail de réflexion sur le changement de nom du service a été réalisé. Il a été mené conjointement avec des salariés et des personnes accompagnées. Validé par le Conseil d'Administration en octobre 2023, ce changement permettra dès le 1^{er} janvier 2024 d'avoir un nom à la fois reconnaissable par les partenaires (en incluant l'acronyme SAVS) et par les personnes, grâce à la phonétique « SAM » identifiée depuis le début du service. Le service a donc été rebaptisé **SAVS Sam**.
- En parallèle, nous avons proposé une nouvelle identité visuelle correspondant à la charte graphique de l'AHSSSEA. Le logo coloré fait référence à l'arbre de vie symbolique de l'antenne de Gray. Il intègre également les six branches représentant les six sites du service. Des pictogrammes sont également inclus pour refléter les différentes interventions du SAVS Sam.

La nouvelle identité a été présentée aux personnes accompagnées lors des groupes d'expression et sera dévoilée lors d'une journée festive prévue au début de l'année 2024, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du service. Cette journée rassemblera l'ensemble des partenaires, des financeurs, des administrateurs, des professionnels, ainsi que les personnes accompagnées.



Nous avons simplifié les projets individualisés afin qu'ils soient facilement compréhensibles par les personnes accompagnées. Ce processus sera étendu à tous les documents que nous utilisons. Nous avons également mis en place la participation systématique des personnes à leurs réunions de projet et les faisons signer le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) à la fin de ces réunions. Toutefois, étant donné le nombre conséquent de projets individualisés, nous avons opté pour une périodicité rallongée à 18 mois au lieu des 12 mois initialement prévus par la loi.

